

Fipar-Holding cède sa participation dans Comanav



Dans le cadre du processus de privatisation de la Compagnie Maritime de Navigation « Comanav », la Commission des Transferts a procédé le 29

mars 2007 au dépouillement des offres, et a retenu la compagnie maritime française CMA-CGM comme acquéreur de la participation de l'Etat dans Comanav, pour un prix de cession de 2.250 millions de dirhams pour 100% du capital. Fipar-Holding, ayant préalablement formulé sa

décision d'exercer le droit de sortie conjointe prévu dans le pacte d'actionnaires la liant au Trésor marocain et au Groupe BMCE, cède également sa participation de 23,4% dans le capital de Comanav, et ce dans les mêmes conditions de prix que l'Etat.